

(1) Imbéciles, faibles d'esprit, épileptiques, déments, rachitiques et malin-gres, alcooliques et tous ceux dont l'intelligence est si peu développée qu'ils sont incapables de gagner leur vie.

(2) Tuberculeux, personnes affligées de plaies répugnantes, de maladies contagieuses ou dangereuses pour la santé publique; les muets, les aveugles, les infirmes.

(3) Prostituées, femmes et filles venant au Canada pour s'y livrer à un commerce immoral, proxénètes, entremetteuses et autres personnes condamnées pour un crime ou délit comportant turpitude morale.

(4) Mendians ou vagabonds habituels, personnes vivant de la charité publique et individus susceptibles de tomber à la charge des institutions.

(5) Anarchistes, personnes qui n'admettent pas l'existence d'un gouvernement organisé ou qui appartiennent à une organisation quelconque combattant l'autorité, individus qui ont été coupables d'espionnage ou de haute trahison et ceux qui ont été déportés du Canada.

(6) Personnes âgées de plus de quinze ans et ne sachant pas lire. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à un père ou grand-père âgé de plus de 55 ans, ni à une femme, mère, grand'mère ou fille célibataire ou veuve.

La loi sur l'immigration pourvoit au rejet des immigrés appartenant aux catégories ci-dessus énumérées et à la déportation de ceux qui deviennent indésirables au cours des cinq premières années de leur entrée au Canada.

L'effet de ces dispositions est démontré par le tableau 7, lequel donne le nombre des immigrants rejetés ou déportés après leur admission, les causes de ces rejets ou de ces déportations et la nationalité des immigrants auxquels ces mesures ont été appliquées en chacune des dix années 1917-1926, ainsi que le total global pour les 24 exercices 1903-26.

7.— Rejets d'immigrants aux ports océaniques ou déportations ultérieures, par causes principales et nationalité, de 1903 à 1926.

Causes principales.	Rejetés aux ports océaniques.											Total.
	1903-1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	
Venus avec des malades	572	8	1	-	9	13	39	13	10	21	16	702
Etrangers ennemis	-	-	-	-	-	4	5	3	-	-	-	12
Mauvais antécédents	929	4	11	2	1	9	2	20	68	21	46	1,113
Contrat de travail	87	-	-	4	1	-	-	-	-	-	-	92
Criminalité	74	-	1	1	3	14	6	4	11	7	2	123
Taxe per capita	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Manque de fonds	3,159	55	19	10	28	255	292	24	-	-	5	3,847
Danger de devenir charge publique	1,970	55	19	27	125	236	208	119	87	151	25	3,022
Raisons de santé	4,913	30	12	19	21	99	60	37	130	83	40	5,444
Violation des règlements	524	22	8	7	474	291	278	318	653	745	115	3,435
Antérieurement refusés.	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	22
Journaliers et manœuvres C.B.	-	-	-	-	-	32	193	94	33	3	5	360
Total	12,244	174	71	70	662	953	1,083	632	992	1,031	266	18,178

Nationalité.	Rejetés aux ports océaniques.											Total.
	1903-1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	
Britannique	1,622	28	5	11	108	193	153	98	187	199	109	2,713
Américaine	244	15	11	9	8	11	7	4	6	11	-	326
Autres pays	10,378	131	55	50	546	749	923	530	799	821	157	15,139
Total	12,244	174	71	70	662	953	1,083	632	992	1,031	266	18,178